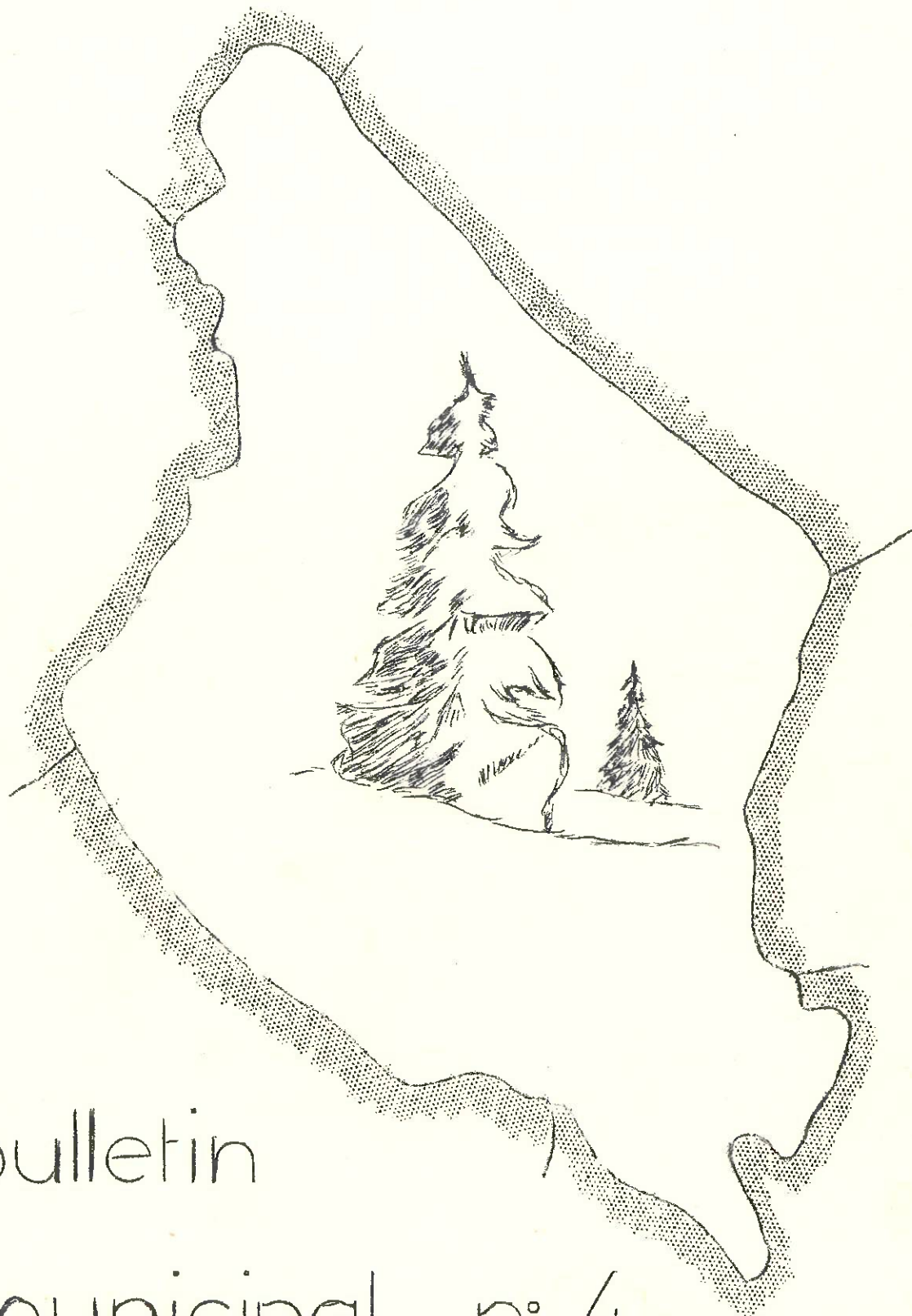


FRASNE



bulletin

municipal n° 4

THE GREAT



Winnipeg
Ballie

EDITORIAL

A la lecture de ce bulletin n°4 vous pouvez vous rendre compte des sommes que peut exiger un budget comme le nôtre. Exiger, me direz-vous, on peut faire à moins, certains sont bien obligés de s'y soumettre et de faire avec ce qu'ils ont; mais nous Municipalité, nous désirons que vous soyez bien dans votre village, que vous soyez chez vous à moindre frais et que vous ayez réellement les avantages de la campagne.

L'époque des grands soucis provoqués par les travaux de la salle des fêtes notamment sont terminés, le pouls communal apaisé frappe régulièrement en attente. Mais qui n'avance pas, recule ! c'est la tradition et déjà les regards municipaux, plus que des regards, les démarches se tournent vers ce bloc important que constitue le lotissement des Vaudins, gros morceau, aussi conséquent que ne le fut la salle des fêtes à mettre en place, et dont nous vous avions parlé dans le bulletin n°3. Les demandes se précisent ! c'est l'espoir !

Nous avons eu d'autres affaires à traiter qui intéresseraient Frasne; par exemple l'achat de l'étang proposé par Monsieur Carrez le propriétaire actuel. La proposition fut faite à l'époque où l'argent fondait comme beurre en broche, et où les plus grandes craintes couraient à son sujet, belle époque pour un vendeur qui augmentait les millions comme le prix de l'or. Malgré la présence à nos côtés de communes forestières BONNEVAUX et COURVIÈRE, soeurs de l'opération, nous avons renoncé à la tentation et attendons des jours meilleurs. De toute façon l'étang restera sur place, joyau serti par tous les terrains de Frasne et Bonnevaux. Dans notre raisonnement de dernière heure il nous a semblé que nous avions encore autre chose à faire avant de considérer d'une façon ferme ce super achat de 60 000 000 AF. Le prix demandé était payé comptant sans plus!

La vie communale ne va pas sans quelques heurts. Nous avons un peu de difficultés du côté des pompiers, mais aplanis par la compréhension de chacun. Les décisions prises semblent donner satisfaction et à mon avis sont les meilleures qu'il y avait à prendre, c'est-à-dire l'aménagement du hangar municipal.

Une affaire qui semble douteuse encore cette année, c'est l'histoire du remonte pente. Quel beau temps Messieurs, Mesdames, bien que je suppose que déjà les grands vents nous aient attaqué la forêt et culbuté des chablis que ma foi nous essaierons de vendre au mieux.

J'espère que malgré les difficultés de chacun nous franchirons cette année 1975, que je vous souhaite un peu tardivement prospère et tranquille.

LAMY Omer
Maire de Frasne

LA COMMUNE, SON BUDGET, SES COMPTES

oooooooooooooooooooo

Le budget et le compte administratif, avec leurs annexes, sont les documents de base de la vie communale: votés et approuvés par le Conseil municipal, ils expriment officiellement la politique financière de la Commune. Mais leur signification est toute différente:

- le budget de la commune est un acte politique qui décide à priori toutes les interventions de la municipalité ayant une incidence financière au cours de l'année concernée, en même temps qu'un acte juridique qui autorise le Maire à dépenser jusqu'à concurrence du montant voté et à percevoir les recettes.

- le compte administratif ne fait qu'enregistrer au jour le jour toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses qui sont effectuées, et décrit ainsi la gestion réelle de la municipalité au cours de l'exercice.

le budget

Comme celui de l'Etat, le budget de la commune décide et autorise les recettes et dépenses pour une seule année.

Chaque commune a pour une année donnée, un budget et un seul, qu'elle doit comprendre la totalité des opérations financières. Alors pourquoi parler de budget primitif et de budget supplémentaire? Cette distinction ne répond qu'à une nécessité technique: s'il faut voter et régler les dépenses et recettes avant le début de l'année, il faut pouvoir aussi tenir compte dans le courant de l'année des résultats de l'exercice précédent qui ne sont connus de façon précise qu'avec un certain retard.

Le budget est donc voté en deux temps principaux:

1°) le budget primitif: doit être en principe voté et réglé avant le 1^{er} janvier; il fixe l'essentiel des recettes et des dépenses prévisibles pour l'année à venir.

2°) le budget supplémentaire est établi aussitôt après la clôture de l'exercice précédent et l'établissement du compte administratif de cet exercice. Les différents articles de recettes et de dépenses du budget primitif sont modifiés en fonction des résultats de l'année précédente; c'est un budget de report et d'ajustement.

Le budget doit être présenté et voté en équilibre

L'élaboration du budget communal se fait à Frasnelle en étroite collaboration avec le Maire, les Conseillers et le Percepteur.

le compte administratif

La comptabilité de la commune, comme celle de n'importe quelle entreprise, a pour objet d'enregistrer et de classer toutes les opérations qui affectent au cours d'un exercice la valeur et la composition du patrimoine.

La comptabilité communale est tenue en double:

- a) par le Maire grâce au compte administratif
- b) par le Percepteur grâce au compte de gestion

Bien entendu ces deux comptes doivent être identiques en dépenses et recettes. S'il apparaît alors un excédent au compte, celui-ci est porté en recette dans le budget supplémentaire.

LA COMMUNE SON BUDGET

SES COMPTES

.....

Le budget et le compte administratif, avec leurs annexes, sont les documents de base de la vie communale: votés et approuvés par le Conseil municipal, ils expriment et réalisent la politique financière de la Commune. Mais leur réalisation est soumise à certaines conditions:

- Le budget de la commune est un acte politique qui doit être adopté à l'unanimité par le Conseil municipal. Toute intervention de la municipalité ayant une incidence financière sur le cours de l'année concernée, en même temps qu'un acte juridique qui autorise le Maire à dépenser jusqu'à concurrence du montant voté et à percevoir les recettes.

- Le compte administratif est l'acte qui résume et justifie les opérations effectuées pendant l'année. Il doit être établi et présenté au Conseil municipal avant le 31 mars de l'année suivante. Ce compte est soumis à l'approbation du Conseil municipal et constitue la base de la gestion de l'année suivante.

Le budget

Le budget est l'acte par lequel la commune décide de ses dépenses et de ses recettes pour une année donnée.

Chaque commune a pour une année donnée un budget qui comprend les recettes et les dépenses. Les recettes sont les sommes qui entrent dans le budget et les dépenses sont les sommes qui sortent du budget. Le budget est voté par le Conseil municipal et doit être équilibré, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales ou supérieures aux dépenses.

Le budget est voté par le Conseil municipal à l'unanimité. Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal et constitue la base de la gestion de l'année. Le budget est divisé en plusieurs chapitres: les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement, les dépenses de capital, etc.

Le budget est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Le Maire est responsable de la réalisation du budget. Le Conseil municipal est tenu de rendre compte de la gestion de la commune au cours de l'année. Le budget est un acte politique qui doit être adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le budget est voté en séance publique

L'élaboration du budget communal se fait à l'initiative du Maire, du Conseil municipal et de la population.

Le compte administratif

Le compte administratif est l'acte qui résume et justifie les opérations effectuées pendant l'année. Il doit être établi et présenté au Conseil municipal avant le 31 mars de l'année suivante. Ce compte est soumis à l'approbation du Conseil municipal et constitue la base de la gestion de l'année suivante.

- a) par le Maire et les administrateurs
 - b) par le Maire pour les dépenses de gestion
- Bien entendu ces deux comptes doivent être équilibrés. Si ce n'est pas le cas, le Maire est responsable de la situation. Le compte administratif est soumis à l'approbation du Conseil municipal et constitue la base de la gestion de l'année suivante.

COMMENT SE PRESENTENT LE BUDGET ET LE COMPTE .?..

Le budget et le compte administratif se présentent en 2 sections:

- la section de fonctionnement
- la section d'investissement

1°) La section de fonctionnement décrit toutes les opérations de dépenses et recettes qui concernent la gestion courante :

<u>recettes</u>	<u>dépenses</u>
rémunération des services rendus	combustibles, carburants, électricité
vente de bois	salaire du personnel
location des immeubles et terrains	charges sociales
participation des communes	entretien
taxe sur les saïres	garderie des bois
taxes (ordures , assainissement)	aide sociale
centimes	charges intercommunales
	subventions
	intérêts des emprunts
	prélèvement pour investissements

2°) La section d'investissement retrace toutes les opérations qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine

<u>recettes</u>	<u>dépenses</u>
prélèvement sur recettes fonctionnement.	remboursements emprunts (capital)
subventions reçues	acquisitions de terrains ou
emprunts	immeubles
vente de terrains ou batiments	travaux neufs
	grosses réparations
	contribution aux syndicats

Chacune de ces sections a son autonomie et, dans le budget, doit être équilibrée en recettes et dépenses. C'est au conseil municipal de décider les transferts nécessaires d'une section à l'autre pour réaliser l'équilibre.

Le budget et le compte administratif sont des documents publics. Tout habitant ou contribuable de la commune peut avoir communication du compte administratif déposé à la mairie.

C'est donc par respect de vos droits que nous donnons chaque fois dans le bulletin les chiffres du budget et du compte administratif

Aujourd'hui vous trouverez dans les pages suivantes :

- le compte administratif 1973
- le budget supplémentaire de 1974
- le budget primitif 1975

Cependant pour ne pas surcharger ce bulletin de chiffres nous vous donnerons le total par chapitre . Il est bien entendu que tous ceux qui voudraient plus de précisions ,ils les trouveront auprès des conseillers. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le résumé des recettes et dépenses réalisées depuis 1970

ANNEE	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
1970	2 209 716F	2 048 409F	161 307F
1971	2 258 793F	1 975 777F	383 016F
1972	1 893 663F	1 567 024F	326 639F
1973	3 029 559F	2 240 503F	789 056F

COMPTE ADMINISTRATIF 1973

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES:

Produits de l'exploitation (taxes).....	39	575,50F
Produits domaniaux (vente de bois,locations).....	1 607	866,22F
Produits financiers(vente usine,syndicats)	108	189,01F
Recouvrements ,subventions	69	118,98F
Taxe sur les salaires	142	983,92F
Impôts indirects	3	405,44F
Impôts : centimes	67	647,10F
Produits exceptionnels (passage à niveau)	41	532,96F
Excédent ordinaire	326	471,12F

2 406 790,25F

DEPENSES:

Denrées et fournitures (combustibles..).....	65	749,16F
Frais de personnel (salaires et charges)	149	374,54F
Impôts et taxes	81	267,02F
Travaux (entretien,électricité,assurances).....	114	799,73F
Participations (aide sociale,garderie bois..)....	72	485,78F
Subventions ;;;.....	12	477,63F
Frais de gestion (PTT ,bureau, transport..).....	36	616,89F
Frais financiers (intérêts emprunts,..).....	218	810,31F
Charges antérieures	7	987,63F
Prélèvements pour dépenses extraordinaires	1 023	487,70F

1 783 026F39

EXCEDENT DE CLOTURE = 623 763,86F

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES:

Excédent extraordinaire	401	469,84F
Subventions diverses ;;;.....	52	500,00F
EMPRUNTS ;.....	52	000,00F
Vente de l'ancienne poste	70	000,00F
Vente usine (capital)	46	800,00F
Prélèvements sur recettes ordinaires	1 023	487,70F
Recettes diverses	20	982,00F
Recettes qui restent à réaliser	168	100,00F

1798 719,45F

DEPENSES:

Remboursements emprunts	120	436,79F
Travaux sur réseaux	20	132,73F
Ecole maternelle	63	315,00F
Plateau éducation physique	43	505,33F
Dépenses diverses	11	225,82F
Dépenses qui restent à réaliser	1 341	241,57F

1 798 719,45F

Dans la section d'investissement vous aurez certainement remarqué des recettes et des dépenses à réaliser. En effet ces dernières sont inscrites mais n'ont pas été payées au cours de l'année 1973 , elles le seront en 1974. Elles sont donc inscrites au budget supplémentaire 1974.

COMPTÉ ADMINISTRATIF 1923

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES:

39 575,50F	Produits de l'exploitation (taxes)
1 607 886,52F	Produits domaniaux (vente de bois, etc.)
108 189,07F	Produits financiers (vente de laine, etc.)
69 118,98F	Recouvrements, amendes, etc.
145 985,92F	Taxe sur les salaires
2 405,44F	Impôts indirects
67 647,10F	Impôts directs
41 532,96F	Produits exceptionnels (passage à l'Etat)
356 471,12F	Produits divers

5 102 730,57F

DEPENSES:

67 243,16F	Section de fonctionnement (comptabilité)
145 354,50F	Travaux de bureau (salaires, etc.)
101 247,50F	Travaux de bureau (matériel, etc.)
71 273,70F	Travaux de bureau (loisirs, etc.)
72 484,78F	Travaux de bureau (autres)
15 472,63F	Subventions
36 611,20F	Travaux de bureau (autres)
112 243,31F	Travaux de bureau (autres)
11 243,31F	Travaux de bureau (autres)
1 000 000,00F	Travaux de bureau (autres)

1 523 027,50F

Excédent de recettes = 579 703,07F

SECTION DE MAINTIEN

RECETTES:

100 000,00F	Produits de l'exploitation
25 000,00F	Produits domaniaux
25 000,00F	Produits financiers
75 000,00F	Produits divers
46 000,00F	Produits exceptionnels
100 000,00F	Produits divers
100 000,00F	Produits divers
100 000,00F	Produits divers

1 000 000,00F

DEPENSES:

100 000,00F	Travaux de bureau
20 000,00F	Travaux de bureau
65 000,00F	Travaux de bureau
15 000,00F	Travaux de bureau
11 000,00F	Travaux de bureau
100 000,00F	Travaux de bureau

1 000 000,00F

Il est constaté que les dépenses de la section de maintien sont couvertes par les recettes de la même section. Le solde de la section de fonctionnement est de 579 703,07F, ce qui sera versé à la section de dépenses.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1974

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES:

Vente de produits	10 000F
Coupes de bois (supplément des ventes)	347 000F
Remboursements communes pour CEG	18 000F
Autres remboursements (TVA, loi Barangé)	10 274F
Taxe sur les salaires	10 546F
Recettes diverses	4 020,82F
Excédent ordinaire du compte 1973	623 763,86F
	<hr/>
	1 023 604,68F

DEPENSES:

Denrées et fournitures (carburant, combustibles) ..	60 000F
Frais de personnel	11 000F
Impôts fonciers	2 000F
Travaux et entretien	81 160F
Participations aux syndicats	5 026,70F
Subventions	7 010
Frais de gestion	24 309,02F
Charges CEG	18 000F
Dépenses diverses	2 893,74F
Prélèvements pour dépenses investissement	32 124,22F
	<hr/>
EXCEDENT DE CLOTURE ± 780 000F	243 604,68F

SECTION D' INVESTISSEMENT

RECETTES:

Excédent dut aux dépenses non réalisées en 73	1 169 232,33F
Subventions diverses	50 000,00F
Emprunts divers	180 000,00F
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	32 124,22F
Indemnité sinistre (Moulin du Lotaud)	96 799,00F
Vente de terrain (Parcelles du lotissement)	67 274,00F
	<hr/>
	1 595 429,55F

DEPENSES:

Nonoraires géomètre pour lotissement	10 000,00F
Acquisitions diverses	3 640,40F
Viabilité du lotissement de GU ; ; ;	169 758,89F
Chemins ruraux	80 000,00F
Chemin du CEG	100 000,00F
Travaux divers	57 066,56F
Salle polyvalente	823 647,79F
Viabilité du nouveau lotissement	100 000,00F
Batiments communaux	122 837,72F
Prêts et créances	97 500,00F
Matériel pour salle polyvalente	28 000,00F
	<hr/>
	1 595 429, 55F

o
--- o o ---
o

Les recettes et les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des dépenses et recettes non réalisées en 1973 que nous avons fait ressortir dans le compte administratif.

oooooooo

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1974

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPÔTES:

10 000
347 000
18 000
10 248
10 248
4 020,828
CS2 262,661

1 000 000,000

IMPÔTES:

10 000
11 000
2 000
17 000
2 000,000
1 000
1 000,000
1 000
1 000,000
1 000
1 000,000

1 000 000,000

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPÔTES:

10 000
10 000,000
10 000,000
10 000
10 000,000
10 000
10 000,000

1 000 000,000

IMPÔTES:

10 000,000
10 000,000
10 000,000
10 000,000
10 000,000
10 000,000
10 000,000
10 000,000
10 000,000
10 000,000
10 000,000

1 000 000,000

Le budget de la section de fonctionnement de l'année 1974 est de 1 000 000 000 francs.

les réalisations de 1974

-o-

LA SALLE POLYVALENTE :

Dans le dernier bulletin municipal nous avons donné les caractéristiques de la salle polyvalente avec son cout approximatif. Cette salle a été construite dans les délais prévus et les conditions du contrat passé avec la Maison Limonier ont été respectées. La dépense globale de la salle s'établit ainsi:

Etablissements Limonier	852 416,00F
Préparation de la plate forme (ent. Vanthier).....	42 989,00F
Travaux supplémentaires décidés par le Coneil et octroyés à MM. Royet et Marmier	4 568,00F
Sonorisation (Inter Electronic)	13 296,00F
Branchement électrique par EDF	8 458,00F
Achat du poste de transformation Lépeule	8 000,00F
Achat du mobilier à l'UGAP (400 chaises,40 bancs).	21 890,00F
Pour respecter les normes de sécurité lors des manifestations (bals, congrès) nous avons du prévoir un éclairage de secours sur accus . Installation faite par ent.LHOMME pour la somme de	27 336,00F
Frais d'installation de la sonorisation et de tableaux de prises dans la salle	7 800,00F

Total 986 753,00F

Ce financement a été réalisé par la vente extraordinaire de bois que nous avons demandée à l'ONF soit 4 000 M3 pour une valeur de 928 000F

La réalisation et le financement de ce projet se sont faits dans les meilleures conditions . En effet aujourd'hui un tel projet demanderait au moins 400 000F de plus du fait de l'augmentation de la construction et de la baisse des bois.

L'ECOLE MATERNELLE :

L'agrandissement des 2 salles de classe avec pose de plafonds sols , chauffage central, aménagement d'une salle de repos et la réfection des peintures et sanitaires ont coutés 113 152F . Nous avons reçu une subvention de 12 000F

GROUPE XAVIER MARMIER :

Réfection des peintures
En 1973 la première tranche a été faite pour la somme de 29 105F
En 1974 la deuxième " " " " " 28 000F

Total 57 105F

MAISON DES SOEURS:

Le conseil a décidé la réfection de la salle d'attente, la salle de soins , le couloir, la cuisine . Ce travail a été confié à l'entreprise M. BOZINO pour la somme de 4 445F.

Les extérieurs de la maison ainsi que ceux du pavillon des instituteurs seront refaits se printemps.

les réalisations 1974 (suite)

LES ROUTES:

La réfection de la route du C.E.G. en cours d'achèvement, confiée à l'entreprise GUYON se trouve retardée avec l'automne pluvieux.

Les travaux de pose des trottoirs, de décapage de la chaussée de construction de murettes de soutènement; les regards, le tout venant ont été adjugés pour la somme de 65 268,00F.

Il restera le coût de l'enrobé.

Nous avons obtenu sur l'ensemble du travail une subvention de 8 000F

La route des usines a été élargie puis recouverte d'un tapis d'enrobé. Nous n'avons encore pas le montant de ces travaux.

Enfin l'entretien général des rues a nécessité quelques petits travaux

Pour les chemins de champs voir l'article " l'association foncière "

LES EGOUTS:

Nous avons dû intervenir sur divers tronçons d'égouts obstrués et édifier des regards de visite

ACHAT DE TERRAIN:

L'ancien terrain BONFILS avec la construction, qui appartenait à M. SALVI a fait l'objet d'un échange. Les services communaux se sont alors chargés de nettoyer ce point "noir"

Ayant besoin d'une partie de terrain pour l'aménagement du carrefour rue du château d'eau et rue de patet, nous devons empiéter sur le terrain appartenant à la famille POIX. Le Conseil a donc décidé d'acheter le terrain et les bâtiments (usine et transformateur). La somme convenue fut 53 000F pour l'ensemble.

LE MOULIN DU LOTAUD :

Nous avons été indemnisés pour l'incendie du Moulin du Lotaud. La Commune a touché 96 799F.

ESPACES VERTS:

Les services municipaux ont aménagé les abords du groupe Xavier Marnier. Une pelouse et des plantations ont remplacé les préfabriqués en ruines. Les talus autour du petit terrain ont été égalisés et semés en pelouse.

ECLAIRAGE PUBLIC:

Outre l'entretien général, nous avons posé quelques lampes supplémentaires dans les secteurs défavorisés (Extrémité de la rue des tôles, rue du moulin ...)

EGLISE:

Le mécanisme des cloches est remplacé.

Le Conseil a voté la somme de 5000F pour le remplacement de la sonorisation.

les réalisations 1974 (suite)

LES FONDS

Le montant de la somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affecté à la constitution d'un fonds de réserve. Les versements de ce fonds de réserve ont été effectués par virements de compte à compte de la trésorerie de la commune. Le montant de ce fonds de réserve est de 1.000.000 francs.

La somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affectée à la constitution d'un fonds de réserve.

Les réalisations effectuées au cours de l'exercice 1974 sont les suivantes :

LES FONDS

Le montant de la somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affecté à la constitution d'un fonds de réserve.

LES FONDS

Le montant de la somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affecté à la constitution d'un fonds de réserve.

Le montant de la somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affecté à la constitution d'un fonds de réserve.

LES FONDS

Le montant de la somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affecté à la constitution d'un fonds de réserve.

LES FONDS

Le montant de la somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affecté à la constitution d'un fonds de réserve.

LES FONDS

Le montant de la somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affecté à la constitution d'un fonds de réserve.

LES FONDS

Le montant de la somme de 1.000.000 francs, en vertu de l'annulation de la dette de 1.000.000 francs, a été affecté à la constitution d'un fonds de réserve.

L'association foncière

1°) QU'EST CE QUE L'ASSOCIATION FONCIERE ?

Pour ceux qui ne le savent pas, l'association foncière est le regroupement de tous les propriétaires fonciers de la commune de FRASNE. Cette association a été créée à l'occasion du remembrement de la commune. Elle a un budget propre exactement comme une commune. Son Président est de droit le Maire.

composition du bureau:

- M. le Délégué de l'Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts et de la DDA.

- M. le Percepteur qui est le receveur de l'association

- MM. Jacquin Jean, Barthod Jean, Marmier Robert, Pelletier André, Barthelet Paul, Vanthier Joseph et Bressand René.

Ce bureau a été nommé par Monsieur le PREFET du Doubs.

2°) TRAVAUX ENTREPRIS PAR L'ASSOCIATION FONCIERE:

- exécution de travaux d'enlèvement des haies et murgers pour un montant de 65 000F

- construction de chemins d'exploitation pour un montant de 300 000F

- exécution de travaux hydrauliques agricoles (fossés d'assainissement) pour un montant de 25 000F.

Soit un total de 390 000F qui se répartissent comme suit:

a) participation du Ministère de l'Agriculture et du F.E.O.G.A. 70% soit 45 000F pour les Haies et murgers. Le reste soit 19 500F est à la charge des utilisateurs en fonction de leurs travaux respectifs.

b) pour la construction des chemins d'exploitation, participation du Ministère et FEOGA = 70% soit 210 000F ; L'association foncière prend en charge 30% soit 90 000F donc à la charge de tous les propriétaires de parcelles remembrées

c) pour les travaux hydrauliques, participation du Ministère et du FEOGA = 65% soit 15 000F, le reste 35% soit 10 000F à la charge de ceux qui ont fait faire les fossés.

Le coût des travaux concernant l'hydraulique et les haies a été payé par les agriculteurs concernés. Les 90 000F représentant la charge de l'association ont été payés par un emprunt au taux de 5,50% sur 18 ans ; ce qui représente une annuité de 7,72F par hectare remembré. Cette année il a été demandé à chaque propriétaire la somme de 7,72F plus 3,86F pour la taxe d'entretien des chemins et les frais de gestion. Voilà pour les travaux exécutés par l'Association foncière.

La Commune, elle a fait pour 80 000F de travaux sur les chemins ruraux. Cette somme se répartit de la façon suivante: 35% de subvention par le Ministère et le FEOGA soit 28 000F. Reste donc à la commune 52 000F financés par un emprunt à la caisse du Crédit Agricole sur 18 ans à 5,50% Le montant de l'annuité est de 4 625,40F.

La différence entre les chemins ruraux et ceux d'exploitation est que les premiers sont subventionnés à 35% et les seconds à 70%. C'est pour cette raison que nous avons mis des chemins ruraux de la commune en chemins d'exploitation ; ainsi nous avons pu faire d'autres chemins comme: Sur les Moulins (1050M) les usines (500M) chemin des pêcheurs (719M) Bevugette (517M) Vernon(1275M) A rousseau (400M) et le chemin le long des champs de Bonnevaux (616M) soit au total 5000M. Pour le chemin le long des champs de Bonnevaux, la commune de Bonnevaux a pris à sa charge la moitié des travaux.

Il reste maintenant à équilibrer les dépenses entre l'association et la commune en fonction des charges respectives.

Pour les chemins d'exploitation qui appartiennent à l'association une réglementation spéciale sera mise en vigueur cette année, à savoir: sur tous les chemins vitesse limitée à 35 km/H, poids autorisé par essieu 5T. Nous rappelons aux agriculteurs que l'emprise de tous les chemins est 6M et de faire attention en labourant de ne pas dégrader les assises de ch

Il est dans l'intérêt de tous : promoteurs, chasseurs, touristes agriculteurs de conserver un réseau de chemins en ordre.

L'association foncière

1) OBJET DE L'ASSOCIATION FONCIERE ?

Pour ceux qui ne savent pas, l'association foncière est le regroupement de lots des propriétés foncières de la commune de TRASSIN. Cette association a été créée à l'occasion du remembrement de la commune. Elle a un but : promouvoir le développement de la commune, son Président est de droit le Maire.

Composition du bureau :

M. le Maire de l'arrondissement en chef du Gers, les élus du conseil de la BDA.
- M. le Président qui est le receveur de l'association
- MM. Jacques BARRIOL, Jean MARIOT, Robert BARRIOL, André BARRIOL, Jean-Louis BARRIOL, Jean-Louis BARRIOL, Jean-Louis BARRIOL.
Ce bureau a été nommé par le PRSIT de la commune.

2) TRAVAUX ENTREPREIS PAR L'ASSOCIATION FONCIERE :

- acquisition de terrains d'habitat, des habitations pour un montant de 15 000 F
- construction de chemins d'exploitation pour un montant de 300 000 F
- acquisition de terrains hydrauliques à l'usage de l'association (travaux d'entretien) pour un montant de 15 000 F.

Le total des travaux effectués par l'association est de 465 000 F. Les travaux ont été financés par la commune de TRASSIN, les habitants de la commune et les propriétaires des terrains concernés. Les travaux ont été financés par la commune de TRASSIN, les habitants de la commune et les propriétaires des terrains concernés.

Le but de l'association est de promouvoir le développement de la commune, son Président est de droit le Maire.

Le but de l'association est de promouvoir le développement de la commune, son Président est de droit le Maire.

Le but de l'association est de promouvoir le développement de la commune, son Président est de droit le Maire.

Le but de l'association est de promouvoir le développement de la commune, son Président est de droit le Maire.

Le but de l'association est de promouvoir le développement de la commune, son Président est de droit le Maire.

Le but de l'association est de promouvoir le développement de la commune, son Président est de droit le Maire.

projets à l'étude ...

en 1975

Pour bénéficier de subventions supplémentaires et de prix compétitifs nous avons établi un plan de 5 ans avec les diverses communes du SIVOM

Pour notre commune voici en détails le planing des travaux projetés et le montant des devis pour certains:

La rue de Patet	devis 96 749F
Le chemin du lotissement de Patet	" 22 000F
La rue Loiseau (lotissement)	" 145 000F
La rue des Sapins (lotissement)	" 118 999F
Extension du réseau électrique (éclairage de loges et renforcement du quartier de l'usine des Sciures)	devis 52 000F
Transformation du Hangar de la commune pour installer les pompiers avec leur nouveau matériel (Fourgon tonne, ambulance).....	devis 100 000F

Lotissement des Vaudins:

- Equipement électrique	devis 203 000F
Equipement du réseau d'eau	" 200 000F
Routes et égouts	devis non connu à ce jour

Les subventions sont très minimes sur ces travaux. Nous aurons 20 000F pour l'eau et nous récupérerons 3 0 750F de TVA sur l'électrification.

Téléphone automatique : Les travaux d'installation du téléphone automatique sur Frasne auront lieu cette année. L'autocommutateur sera construit au mois de mai et vous verrez dans de nombreuses rues des tranchées , nécessaires pour mettre le téléphone sous terre.

Salle de l'ancienne mairie : Nous attendons un devis pour la refecton de la salle de mairie située dans le bâtiment de la poste. Le Conseil municipal cherche à rendre cette salle polyvalente ; c'est-à-dire en plus des mariages et des diverses réceptions qu'elle puisse être une salle de réunion et de conférence agréable, d'où recherche de l'acoustique, de la ventilation et de l'éclairage.

Bien entendu nous aurons à assurer tout l'entretien de nos différents réseaux et des bâtiments communaux

EN 1976

Parking de la salle polyvalente et espaces verts	devis 282 000F
Terrain de foot	devis non connu
Place de la mairie	

EN 1977

Rue du Moulin	devis 141 000F
V.C. N°3	" 34 600F

D'autres idées courent dans la tête des conseillers : un local mieux adapté pour le foyer des Anciens , un camping aux bords des étangs, développer l'emploi et le tourisme, et puis et PUIS ...? Tout cela dépendra des moyens financiers de la commune et surtout des possibilités d'emprunts.

PROJECT 1

Introduction

The purpose of this project is to investigate the effects of various factors on the performance of a system. The project is divided into several sections, each focusing on a different aspect of the system's performance.

The first section discusses the system's architecture and the various components that make up the system. The second section describes the experimental setup and the methods used to collect data. The third section presents the results of the experiments and discusses the implications of the findings.

The fourth section concludes the project and provides a summary of the key findings. The fifth section discusses the limitations of the study and suggests areas for future research.

The project is organized into several sections, each focusing on a different aspect of the system's performance. The first section discusses the system's architecture and the various components that make up the system.

The second section describes the experimental setup and the methods used to collect data. The third section presents the results of the experiments and discusses the implications of the findings.

The fourth section concludes the project and provides a summary of the key findings. The fifth section discusses the limitations of the study and suggests areas for future research.

The project is organized into several sections, each focusing on a different aspect of the system's performance. The first section discusses the system's architecture and the various components that make up the system.

The second section describes the experimental setup and the methods used to collect data. The third section presents the results of the experiments and discusses the implications of the findings.

The fourth section concludes the project and provides a summary of the key findings. The fifth section discusses the limitations of the study and suggests areas for future research.

The project is organized into several sections, each focusing on a different aspect of the system's performance. The first section discusses the system's architecture and the various components that make up the system.

The second section describes the experimental setup and the methods used to collect data. The third section presents the results of the experiments and discusses the implications of the findings.